

Opération vitrophanie

Chers commerçants, chères commerçantes, comme vous le savez tous, la Commune de Fourmies souhaite continuer son action de revalorisation et de redynamisation de son centre-ville, grâce au dispositif Régional «Redynamisation de nos centre-villes et de nos centre-bourgs».

Incontestablement, en cette année particulière, soutenir notre commerce de proximité est notre enjeu prioritaire. Afin de donner une image encore plus attractive à notre tissu commercial, la ville de Fourmies a donc décidé de mettre en place une opération de vitrophanie.

Qu'est ce que la vitrophanie ?

La vitrophanie est une technique de pose d'adhésifs transparents sur l'intérieur ou l'extérieur des vitrines.

Piloté par la ville, le projet consiste en l'habillage des vitrines inoccupées qui deviennent de véritables trompe-l'œil. Ces nouvelles vitrines peuvent ainsi donner lieu à l'exposition des valeurs patrimoniales de la ville (histoire, métiers, musées, expositions.)

Dans notre cas, la vitrophanie sera uniquement utilisée à titre de trompe l'œil.



Objectif de la vitrophanie :

Le dispositif «Vitrophanie» a pour but de mettre en place, une opération d'accompagnement visant à mettre en valeur les rues commerçantes.

Certaines souffrant d'un déficit d'image lié à la présence de commerces vacants présentant des vitrines à l'état d'abandon.

Il apporte une solution esthétique qui permet d'offrir un nouveau regard, une accroche positive susceptible d'impulser une nouvelle attractivité touristique et commerciale du coeur de la ville au bénéfice des acteurs économiques mais aussi des propriétaires qui valorisent ainsi leurs biens immobiliers.

Ces points bénéfiques permettront, de séduire également les futurs porteurs de projets souhaitant s'implanter au sein de notre ville, renforçant ainsi, notre offre commerciale.



Bénéficiaires de la subvention «Vitrophanie» :

- Personnes physiques ou morales qui occupent le local commercial dont elles sont propriétaires, ou propriétaires indivis ;
- Personnes physiques ou morales qui affectent leurs locaux d'habitation ou locaux d'activités ou de services à la location.

Conditions d'éligibilité :

Peuvent donner droit à la subvention :

- Les vitrines visibles depuis un espace public ou un espace vert ouvert en permanence au public ;
- Les vitrines vides depuis plus de 6 mois ;
- Obligation d'utiliser la vitrophanie à titre de trompe-l'oeil ;
- La vitrophanie ne doit pas être à des fins publicitaires.

Contact :

Afin d'obtenir plus de renseignements concernant ce dispositif et sa subvention, veuillez prendre contact avec :

Manager de ville de Fourmies
03 27 59 69 65
rbourgeois@fourmies.fr



OPÉRATION VITROPHANIE



Dispositif régional
Redynamisons nos
Centres-villes et
nos Centres-bourgs

